

CFVU du 27 mai 2021

**Délibération CFVU 20210527_01_Approbation du compte-rendu des CFVU du
25 mars 2021 et du 29 avril 2021 ;**

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;

Proposition soumise à délibération des membres de la CFVU :

Validation du compte-rendu des CFVU du 25 mars 2021 et du 29 avril 2021 ;

Les comptes-rendus sont adoptés.

Décompte des voix : 30

Décompte des votants : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Poitiers, le 27 mai 2021

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Noëlle DUPORT



Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.



COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

SEANCE PLENIERE Sous forme distancielle, du 25/03/2021

Total des membres élus : 40

Séance présidée par Mme Noëlle DUPORT, Vice-Présidente en charge des Formations, Présidente de la CFVU.

Présents ou représentés: 32, y compris la représentante de la directrice du CROUS (voix consultative)

Présents ou représentés :

NOM	PRENOM		Nombre de Valide O/N
AUBINEAU	Sébastien		1
BELLO	Mattéo		1
BIARDEAU	Théo	Donne procuration à BROSSARD Aurélien	1
BOUCARD	Hélène		1
BROSSARD	Aurélien	Reçoit procuration de BIARDEAU Théo et RAUTUREAU Killian	1
CHAUSSEREAU-THOMAZEAU	Maël		1
CHEVALIER	Camille	Donne procuration à LE CORRE Marine	1
CONCOLINO-ABRAM	Bianca		1
DESESSARD	Laurent		1
Directrice du CROUS ou son représentant	-	Mme Hall, avec voix consultative	1
DUPORT	Noëlle	Reçoit procuration de RAFFI Pierre-Emmanuel	1
DUTEIL	Antoine		1
ESNARD	Catherine		1
GABORIT	Aloïs		1
GIL	Sandrine		1
HOUNKPE	Berthe		1
IMBERT-FAUCHER	Nathalie		1
KAMDEM	Pierre		1
LAVAL	Florence		1
LE CORRE	Marine	Reçoit procuration de CHEVALIER Camille	1
MAGNANT	Céline		1
MALKA	Claire		1
MARIVINGT MOUNIR	Cécile		1
MICHEL	Julien		1
MOINARD	Pierre		1
MOURY	Théodore		1
NAUD	Christophe		1
PATRIER	Patricia		1
POUSSARD	Anne-Marie		1



NOM	PRENOM		Nombre de Valide O/N
RAFFI	Pierre-Emmanuel	Donne procuration à DUPORT Noëlle	1
RAUTUREAU	Killian	Donne procuration à BROSSARD Aurélien	1
SARROUILHE	Denis		1
Total général		32, dont la Directrice du CROUS avec voix consultative	32

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte-rendu de la CFVU du 4 mars 2021
- 2- Informations diverses
- 3- Quart d'heure étudiant
- 4- Quart d'heures Elans
- 5- **Pour délibération** : Mise en place d'un référentiel de compétences transversales commun à toutes les mentions de licence de l'université de Poitiers
- 6- **Pour délibération** : adaptation des MCCC 2020-2021 à la période de crise sanitaire
- 7- **Pour délibération** : maquettes 2021-2022
- 8- **Pour délibération** : Dossier d'accréditation du diplôme d'état d'infirmier en pratique avancée
- 9- **Pour avis avant délibération du CA** : capacités d'accueil licences accès santé

La séance commence à 14H50.

Noëlle DUPORT énumère les 4 procurations reçues. Elle précise qu'avec 32 élus présents ou représentés, y compris la représentante de la directrice du CROUS avec voix consultative, le quorum est atteint. Elle précise que pour cette CFVU en distanciel, les votes se dérouleront via le chat : c'est pour cette raison que les participants doivent être connectés via leur adresse universitaire, afin de pour être authentiquement identifiés. Elle invite les élus ayant procuration à bien indiquer, lors de chaque vote dans le chat, le nombre de voix dont ils disposent.

Avant de commencer la séance, elle demande l'autorisation aux élus de modifier l'ordre du jour. Plus précisément, elle souhaite que le point 8 relatif au dossier d'accréditation du diplôme d'état d'infirmier en pratique avancée soit traité en début de séance, créneau sur lequel les porteurs de ce projet sont disponibles.



1- Pour délibération : Approbation du compte-rendu de la CFVU du 04/03/2021

Délibération n° CFVU 20210325 01 Approbation du compte-rendu de la CFVU du 04/03/2021 :

Votants : 31

Suffrage exprimés : 31

POUR : Unanimité des présents

CONTRE :

ABSTENTION :

Le compte rendu est adopté.

2- Informations diverses

- Certification en langues

Le premier point des informations diverses est relatif à la certification en langues.

Noëlle Duport rappelle que depuis septembre 2020, l'obtention des diplômes de premier cycle est conditionnée au passage d'une vérification. Cependant, cette obligation est suspendue pour l'année 2020-2021, mais deviendra effective à la rentrée 2021.

Depuis la motion que nous avons votée, nous avons des informations complémentaires via le réseau des VP-CFVU.

Il s'avère que les établissements sont beaucoup plus sollicités que prévus :

- Nous devons assumer la réception des sujets et leur stockage en sécurité
- Nous devons fournir des salles équipées en audio
- Nous devons fournir des surveillants
- L'ensemble des certifications se déroulerait en une première vague de 1 ou 2 jours en janvier, et une seconde en mai-juin. Cela nécessitera une logistique très compliquée car beaucoup d'étudiants sont concernés : les L3, les Lpro, les DUT (et à terme les BUT).

Autant de motifs d'inquiétude quant à l'organisation à venir.

Un courrier signé des VP-CFVU mentionnant toutes ces difficultés a été envoyé à la DGESIP.

La Conférence des Présidents d'université s'est elle aussi emparée de ce sujet.

En ce moment, chaque université est contactée par la société People Cert, notamment pour donner le nom du correspondant. Comme beaucoup d'autres, nous avons refusé de communiquer un nom de correspondant.

- Retour évaluation 1^{er} cycle

Le deuxième point des informations générales est relatif au retour de l'Hcéres sur l'évaluation du 1^{er} cycle. Il mentionne les points forts et les points faibles de l'offre de formation de premier cycle.



Les points forts sont les suivants :

Principaux points forts

- Obtention de financements dans le cadre de projets nationaux (PIA : IDEFI PaRé, NCU ELANS, CODA).
- Politique structurée et volontariste concernant l'information et la communication vis-à-vis de l'enseignement secondaire.
- Politique d'accueil inclusive pour tous les néo-bacheliers et les publics à besoin spécifique.
- Cadrage au niveau de l'établissement de l'offre de formation.
- Dispositif attractif de préprofessionnalisation conduisant aux métiers de l'éducation.
- Politique cohérente et lisible dans la mise en place de la réforme des études de santé.
- Diversité des dispositifs et des actions en faveur de la vie étudiante.
- Politique d'incitation et moyens pour accompagner les enseignants dans l'innovation pédagogique.
- Offre de mobilité internationale diversifiée et large.

Les points faibles sont :



Principaux points faibles

- Déploiement et organisation du dispositif « OUI-SI » perfectible.
- Démarche d'amélioration continue qui demande à être renforcée.
- Conseils de perfectionnement non systématiques et souvent peu efficaces.
- Faible reconnaissance de l'engagement étudiant dans son ensemble.
- Manque d'ambition dans la politique de valorisation des stages.
- Appropriation contrastée des évolutions souhaitées par l'établissement (approche compétences, transformation pédagogique, etc.).
- Dispositif de préprofessionnalisation conduisant à une insertion professionnelle à bac+3 à repenser.

Ces différents points devront bien entendu être pris en compte pour la construction de la prochaine offre de formation, offre qui sera effective sur la période 2022-2028.

- Informations sur la construction de la prochaine offre de formation

Les échéances pour obtenir l'accréditation sont les suivantes :

- Le 31 mai : dépôt d'une fiche par formation de premier cycle auprès de l'HCERES
- Le 5 octobre : dépôt d'une fiche par formation de second cycle auprès de l'HCERES.

L'accréditation est à la mention et concerne un projet pédagogique et non une maquette.

Afin de préparer ces étapes, une rencontre sur les aspects pédagogiques et financiers va avoir lieu avant les vacances de Pâques avec chaque composante.



Julien MICHEL interroge l'impact du nouveau bac sur les portails, et sur le manque de recul induit pour tenir compte de cette évolution sur la construction de la nouvelle offre de formation

- Premiers chiffres Parcoursup.

Les candidats avaient jusqu'au 11 mars pour formuler leurs vœux.

En licence, nous constatons une augmentation de 10,64%, soit 3960 candidatures de plus.

Pour les BUT, le nombre de demandes est quasiment stable.

Pour les L.AS, on constate une forte augmentation (+26,1%), avec des augmentations notables dans certaines mentions de L.AS (Lettres par exemple avec +271,8% ou LLCER espagnol avec +135,8%). Seule la L.AS Droit voit son nombre de candidatures diminuer (-25,2%).

Mme MALKA indique que pour les IFSI, qui sont également sur Parcoursup, on constate une augmentation des candidatures de + 500.

3- Quart d'heure étudiants

Maël CHAUSSEREAU-THOMAZEAU : indique qu'il est très difficile d'avoir le ressenti des étudiants sur la situation actuelle, et notamment le présentiel / le distanciel, et s'interroge sur la façon de mieux connaître ce ressenti. Hélène BOUCARD intervient pour dire qu'il y a des étudiants présents dans les conseils des facultés, et qu'elle-même a effectué un sondage auprès de ses étudiants pour avoir la visibilité nécessaire sur la situation.

4- Quart d'heure Elans

Le point relatif au quart d'heure étudiant étant terminé, Noëlle Duport passe la parole à Lydie ANCELOT pour le quart d'heures ELANS.

Les informations générales d'ELANS concernent :

Les recrutements:

1) Réalisé : ingénieur qualicien : la commission de recrutement a eu lieu le 12 mars.

2) Publications à venir :

- Conseiller d'orientation sur le dispositif REBOND : avril pour un recrutement début mai.

- IGE numétilabs : réunion pour discussion du profil et missions avec le SCD le 26 mars pour une publication prévue en mai avec recrutement en juin pour prise de poste en septembre.

3) Toujours en cours : IGR analyste de données avec une deuxième prolongation de la publication du poste. Si cette nouvelle prolongation est également infructueuse, le niveau de poste ou le profil de poste serait revu



Nouvelle contractualisation avec l'ANR : Lydie ANCELOT est désormais responsable scientifique d'ELANS en remplacement de Virginie LAVAL.

Lydie ANCELOT réalise ensuite un focus sur plusieurs points :

Learning analytics

Différentes étapes pour construire le cahier des charges de ce dispositif :

- * Conférence à destination des enseignants référents, assesseurs, directeurs d'études et représentants étudiants (11 mars 2021). L'objectif était de participer à la co-construction et à la réflexion de ce que l'on souhaite mettre en place sur ce sujet à l'université de Poitiers.
- Envoi d'un questionnaire aux personnes précédentes pour recueillir leurs avis (16 mars)
- Travail en atelier selon l'intérêt des personnes
- Retour par mail des conclusions de la consultation

Enseignants-référents

La liste des enseignants référents pour l'année 2020-2021 a été fiabilisée par l'ensemble des assesseurs à la pédagogie. Le tableau actualisé des enseignants référents a été transmis au pôle FRE pour la rédaction des arrêtés qui permettront la mise en paiement de ces heures.

Compétences transversales

- Référentiel des compétences transversales travaillé avec les assesseurs, suite au conclusion du groupe de travail
- Réflexions autour de la conception des numérlabs (lieux interactifs et interconnectés) : recrutement de l'ingénieur numérlab pour pouvoir aider à la reprise de la rédaction du cahier des charges, interrompu par la pandémie et les confinements successifs.
- Recrutement d'un stagiaire sur la période de mai à juillet pour l'analyse des données notamment de la plateforme MOTIVE (nombre de consultations, sur quelles ateliers et modules, ...) et les données plus spécifiques aux dispositifs mis en place.

Approche par compétence :

- travail en cours entre la DPF et i-media pour déterminer le cahier des charges de la réalisation du relevé de compétences
 - Présentation aux assesseurs de l'architecture d'une formation en APC et de son intégration dans le SI
 - Poursuite du travail de cadrage (validation d'année, équivalence, redoublement, ajac, ...)

Pédagolab : finalisation du guide de l'enseignement à distance à destination des étudiants et des enseignants en lien avec la DPO et le RSSI



Diversification des parcours : Florent JABOUILLE n'est plus porteur de ce WP. Il est remplacé par Noëlle Duport. James Robert sera également impliqué concernant le développement de modules en auto-formation en langues.

5- Pour délibération : Mise en place d'un référentiel de compétences transversales commun à toutes les mentions de licence de l'université de Poitiers

James ROBERT commence par une présentation du contexte : il rappelle que la définition d'un socle commun a été initié lors de la précédente accréditation, dans l'objectif de rendre plus visibles, en interne comme en externe, les compétences transversales acquises par les étudiants. Il s'agit ainsi de faciliter l'orientation et la ré-orientation de nos étudiants.

Il rappelle ensuite le calendrier dans lequel s'est déroulé le groupe de travail en mentionnant que ce thème, est un préambule indispensable à la construction de l'articulation UE/compétences et au travail des équipes pédagogiques.

Ce sont ainsi 3 sous-groupes (à l'articulation des WP « approche par compétences » et « compétences transversales ») qui ont travaillé :

- Numérique et recherche documentaire
- Communication
- Champ professionnel et action dans une organisation

Les conclusions de ce groupe de travail ont été présentées en réunion d'assesseurs le 25 février. Les niveaux de validation de l'acquisition proposés ont fait l'objet d'échanges lors de deux réunions d'assesseurs. Un socle commun de compétences et obligatoires pour toutes les licences en L1 a ainsi été déterminé.

James ROBERT présente ensuite la déclinaison des compétences transversales qui avait été construite lors de la précédente accréditation et sa correspondance avec les 5 blocs de compétences transversaux que l'on retrouve dans toutes les fiches RNCP de Licence, ainsi que la fiche type d'un de ces 5 blocs.

Pierre MOINARD souhaite savoir comment sont évaluées ces compétences transversales ? A son sens, il existe des liens entre les compétences transversales et les compétences disciplinaires, et il est difficile de l'évaluer « hors-sol ».

Lydie ANCELOT répond qu'au contraire, les matières disciplinaires sont elles aussi appelées à contribuer à l'évaluation des compétences transversales.



Pierre MOINARD se fait ensuite le relai d'inquiétudes de collègues, notamment de langues, qui s'inquiètent de l'éventualité d'un isolement de ces compétences et du risque de voir des opérateurs privés être appelés pour les évaluer ?

Noëlle DUPORT répond, en cohérence avec ce qu'a indiqué Lydie ANCELOT, que l'idée n'est pas du tout de les isoler, bien au contraire, et qu'elles seront bien entendu évaluées dans nos formations, et non pas de façon externalisée. Lydie ANCELOT indique que les formations pourront bien entendu ajouter des compétences à ce socle commun, pour pointer des particularités propres à des formations. Il demande si la démarche des compétences transversales identifiées dans un référentiel sera étendue aux masters ? Noëlle DUPORT et Lydie ANCELOT indiquent qu'il n'y a pas de compétences transversales communes à l'ensemble des masters, et repérées dans les fiches RNCP.

Hélène BOUCARD s'interroge sur la pertinence des fiches RNCP nationales pour les masters, depuis qu'elles sont élaborées nationalement.

Aurélien BROSSARD apporte la vision des étudiants sur ce référentiel : il apporte une visibilité sur la formation, et rend l'apprenant acteur de sa formation. Il souligne la pertinence d'un référentiel des compétences pour les masters, mais doute que ces compétences puissent être transversales.

Noëlle DUPORT indique que, suite à intervention des assesseurs, le projet soumis au vote est légèrement modifié : la compétence « utiliser des logiciels de bureautique » sera acquise non en L1, mais en L2 ou en L3.

Délibération n° CFVU 20210325 02 – Mise en place d'un référentiel de compétences transversales commun à toutes les mentions de licence de l'université de Poitiers

La mesure est adoptée

Votants : 31

Suffrage exprimés : 26

POUR : 25

CONTRE : 1

ABSTENTION : 5

6- Pour délibération : adaptation des MCCC 2020-2021 à la période de crise sanitaire

Comme indiqué lors de la CFVU du 4 mars dernier, le texte de référence pour ce point de l'ordre du jour est l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 (article 3). Elle permet d'amender nos modalités de contrôles des connaissances compte tenu de la crise sanitaire.



Les principes de bases de ces modifications ont été discutés en réunion des assesseurs du 3 février :

- Revoir les MCC et diminuer si possible le nombre d'évaluations par UE
- Déterminer les évaluations qui se dérouleront à distance et celles qui auront lieu en présentiel.
- Assouplir les conditions de déroulement de stage (circulaire du 15 février)

Les équipes pédagogiques ont ainsi été sollicitées pour identifier les changements souhaités.

Ces modifications seront portées à votre délibération en deux vagues, selon l'état d'avancement des travaux.

Lors de la CFVU du 4 mars, les modifications demandées par l'UFR Sciences Fondamentales et Appliquées, par l'UFR Sciences Economiques et par un DU de Sciences Humaines et Arts ont été approuvées.

Pour la présente CFVU, sont présentées les demandes concernant les UFR suivantes :

- IAE
- SHA
- Lettres et langues
- Droit et sciences sociales
- IRIAF
- UFR Médecine Pharmacie
- IUT 16
- FSS
- INSPE
- IUT86/79

Est aussi présentée la demande pour les UE4 et UE5 portées par la Maison des Langues.

Soit un total de 11 délibérations.

Anne-Marie ROUSSARD demande si dans le document de l'IRIAF, le terme de seconde session n'est pas à remplacer par seconde chance ? la Réponse est oui.

Noëlle DUPORT, indique que si les élus l'acceptent, une seule délibération pour l'ensemble des composantes sera appliquée : le résultat du vote sera alors identique sur chacune des délibérations : accord des élus.



Délibération n° CFVU 202100325 03 – Adaptation des MCCC 2020-2021 à la période de crise sanitaire

La mesure est adoptée

Votants : 31

Suffrages exprimés :31

POUR : unanimité des présents

CONTRE :

ABSTENTION :

7- Pour délibération : maquettes 2021-2022

Les maquettes des formations suivantes, pour l'année universitaire 2021-2022, sont soumises à délibération de la CFVU :

Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST)

DEUST Animation et gestion des activités physiques et sportives ou culturelles

DEUST Métiers de la forme

DUT

DUT Chimie 2

DUT Génie électrique et informatique industrielle 2

DUT Génie mécanique et productique 2

DUT Génie thermique et énergie 2

DUT Gestion des entreprises et des administrations (GEA) 2

DUT Hygiène sécurité environnement 2

DUT Mesures physiques 2

DUT Métiers du multimédia et de l'Internet 2

DUT Qualité, logistique industrielle et organisation 2

DUT Réseaux et télécommunications 2

DUT Statistique et informatique décisionnelle 2

DUT Techniques de commercialisation 2

Licence

Licence Administration économique et sociale (AES)

Licence Administration publique

Licence Arts du spectacle

Licence Chimie

Licence double mention Philosophie/Droit

Licence Droit

Licence Géographie et aménagement

Licence Histoire

Licence Histoire de l'art et archéologie

Licence Informatique



21

- Licence Langues étrangères appliquées (LEA)
- Licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER)
- Licence Lettres
- Licence Mathématiques
- Licence Musicologie
- Licence Philosophie
- Licence Physique
- Licence Psychologie
- Licence Sciences de la terre
- Licence Sciences de la vie
- Licence Sciences du langage
- Licence Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) : activité physique adaptée et santé
- Licence Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) : éducation et motricité
- Licence Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) : entraînement sportif
- Licence Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) : management du sport
- Licence Sciences pour l'ingénieur
- Licence Sociologie

Licence professionnelle

- Licence professionnelle Activités juridiques : métiers du droit privé
- Licence professionnelle Agronomie
- Licence professionnelle Assurance, banque, finance : chargé de clientèle
- Licence professionnelle Chimie analytique, contrôle, qualité, environnement
- Licence professionnelle Commerce et distribution
- Licence professionnelle Intervention sociale : accompagnement social
- Licence professionnelle Maintenance et technologie : systèmes pluritechniques
- Licence professionnelle Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable
- Licence professionnelle Métiers de la GRH : assistant
- Licence professionnelle Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement
- Licence professionnelle Métiers de la qualité
- Licence professionnelle Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique
- Licence professionnelle Métiers de l'entrepreneuriat
- Licence professionnelle Métiers de l'industrie : conception de produits industriels
- Licence professionnelle Métiers de l'industrie : conception et processus de mise en forme des matériaux
- Licence professionnelle Métiers de l'industrie : mécatronique, robotique
- Licence professionnelle Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels
- Licence professionnelle Métiers des réseaux informatiques et télécommunications
- Licence professionnelle Métiers du commerce international
- Licence professionnelle Métiers du décisionnel et de la statistique
- Licence professionnelle Métiers du notariat
- Licence professionnelle Santé, vieillissement et activités physiques adaptées
- Licence professionnelle Sécurité des biens et des personnes
- Licence professionnelle Techniques du son et de l'image

Master

- Master Actuariat



Master Administration publique
Master Arts
Master Arts, lettres et civilisations
Master Audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux
Master Biodiversité, écologie et évolution
Master Biologie-santé
Master Chimie
Master Cinéma et audiovisuel
Master Communication des organisations
Master Comptabilité-contrôle-audit
Master Contrôle de gestion et audit organisationnel
Master Droit des affaires
Master Droit des assurances
Master Droit des collectivités territoriales
Master Droit du numérique
Master Droit du patrimoine
Master Droit international et droit européen
Master Droit notarial
Master Droit pénal et sciences criminelles
Master Droit public des affaires
Master Economie de l'entreprise et des marchés
Master Energie
Master Finance
Master Géographie, aménagement, environnement et développement
Master Gestion des ressources humaines
Master Histoire, civilisations, patrimoine
Master Information, communication
Master Informatique
Master Ingénierie de conception
Master Ingénierie de la santé
Master Intelligence économique
Master Justice, procès et procédures
Master Langues étrangères appliquées (LEA)
Master Langues, littérature et civilisations étrangères et régionales (LLCER)
Master Management et administration des entreprises
Master Management et commerce international
Master Marketing, vente
Master Mathématiques et applications
Master Migrations internationales
Master Mondes médiévaux
Master Monnaie, banque, finance, assurance
Master Musicologie
Master Philosophie
Master Psychologie

21



Master Risques et environnement
Master Science politique
Master Sciences de la matière
Master Sciences de la Terre et des planètes, environnement
Master Sciences du langage
Master Sociologie
Master STAPS : management du sport
Master STAPS: activité physique adaptée et santé
Master Traitement du signal et des images

CMI

CMI Biologie-santé
CMI Géosciences appliquées : hydrogéologie, matériaux / minéraux
CMI Gestion de l'énergie
CMI Informatique
CMI Ingénierie de l'innovation technologique
CMI Sciences chimiques

Ce vote est la dernière étape d'un processus initié en novembre 2020 : les maquettes Ametys 2020-2021 ont été dupliquées pour l'année 2021-2022, pour constituer le nouveau catalogue de formation. A partir de cela, les porteurs de mention ont été invités à modifier, s'ils le souhaitent, ces maquettes (bien entendu de façon marginale), entre le 14 décembre et le 5 février. Ces demandes de modifications ont ensuite été proposées en conseil de composante. Elles ont ensuite fait l'objet de vérifications par la direction du pilotage des formations.

Les maquettes non présentées ce jour, car plus longues à préparer parce que les formations sont notamment concernées par des réformes, seront soumises à délibération d'une prochaine CFVU, probablement en juillet prochain. C'est le cas notamment des maquettes de Bachelors Universitaires de Technologie (But) année 1, qui ouvriront en 2021-2022, en lieu et place des actuels DUT1. C'est pour cette raison, que seules les maquettes de DUT 2 sont présentées ce jour à la CFVU.

Hélène Boucard indique qu'elle trouverait plus simple une démarche où on proposerait dans un premier temps à la CFVU les modifications puis on les intégrerait sur Ametys une fois validées. Noëlle Duport répond que cela empêcherait la DPF d'utiliser l'outil de pilotage qu'est Ametys si les informations n'y sont pas intégrées.

Délibération n° CFVU 202100325 04 – Maquettes 2021-2022

La mesure est adoptée

Décompte des voix : 31

Décompte des votants : 29



Pour : 29
Contre :
Abstention : 2

8- Pour délibération : Dossier d'accréditation du diplôme d'état d'infirmier en pratique avancée

Noëlle DUPORT accueille le Pr Antoine THIERRY, M Jannick GRAND et Mme Marlene ARBUTINA. Se joint à eux Mme Claire Malka, élue de la CFVU.

Ils présentent le projet déposé. Il s'agit d'un Diplôme d'Etat, formation de 2 ans, conférant le grade de Master, destiné à des infirmiers ayant 3 ans au moins d'activité professionnelle, qui découle de l'arrêté du 18 juillet 2018.

Sont présentés les référentiels d'activités et les compétences visées par cette formation. Cette formation ouvrira, sous réserve d'accréditation, en septembre 2021, et a pour objectif d'accueillir 25 étudiants. L'ouverture sous réserve doit être indiquée sur tous les documents de communication qui seraient émis à partir de maintenant, en attente de l'accord de nos autorités de tutelle.

La première année est constitué d'un tronc commun. En revanche, lors de la seconde année, les enseignements sont propres à chaque mention. Il existe 4 mentions :

- Pathologies chroniques stabilisées
- Néphrologie, dialyse et transplantation rénale
- Oncologie et hémato-oncologie
- Santé mentale et psychiatrie

Les enseignements de deuxième année sont très largement mutualisés avec les universités du grand Ouest et avec celles de la Nouvelle Aquitaine, dans le cadre de convention de partenariats.

Cette formation vise à développer l'expertise des infirmiers dotés d'une expérience clinique et impliqués dans une démarche de formation professionnelle tout au long de la vie.

En réponse à Mme MARIVINGT MOUNIR, Mme MALKA et Mme ARBITURA indiquent que les diplômés de ce diplôme d'état ne pourront exercer que dans la mesure où ils auront préalablement exercé 3 années en tant qu'infirmier.

Sandrine GIL souhaite des compléments d'information sur les partenariats avec les composantes : périmètre du partenariat pédagogique, et du modèle économique. Mr GRAND et Noëlle DUPORT répondent que la formation est destinée à des étudiants en formation continue qui supportent le coût de la formation. Il ne s'agit pas du même modèle économique que celui des IFSI.



Julien MICHEL s'interroge : dans le dossier il y a une partie "moyens", ces moyens sont entre le CHU, la faculté de médecine et aussi Maison des Langues : est-ce que cela ne risque pas d'induire un surcrot en heures, notamment supplémentaires, ou est-ce supportable. Noëlle DUPORT répond que c'est effectivement un point de vigilance. La deuxième année de formation sera très fortement mutualisée avec d'autres universités.

Délibération n° CFVU 202100325 05 – Dossier d'accréditation du diplôme d'état d'infirmier en pratique avancée

La mesure est adoptée

Votants : 31

Suffrages exprimés :31

POUR : unanimité des présents

CONTRE :

ABSTENTION :

9- Pour avis avant délibération du CA : capacités d'accueil licences accès santé

Noëlle DUPORT rappelle en préambule les objectifs de la réforme :

- Privilégier des voies multiples aux études de santé, pour assurer une diversité des profils des futurs professionnels,
- Inverser les chances d'accès aux études de santé entre la première chance et la seconde chance,
- Garantir un niveau de formation aux étudiants qui ne seraient pas retenus pour les études de santé.

Le second point pose un problème pour l'année de transition, pendant laquelle les deux systèmes coexistent.

Dans le système PACES (première année commune aux études de santé), les places pour les différentes filières étaient fixées par arrêtés ministériels (colonne A). Ces places étaient un maximum, et il appartenait à chaque UFR de médecine pharmacie de fixer le nombre définitif (colonne B).

Ainsi, pour l'année 2019-2020, étaient proposées 21 places en maïeutique, 206 en médecine, 17 en odontologie (en accord avec Nantes et Bordeaux car Poitiers ne propose pas cette formation), 72 places en pharmacie et 69 en kinésithérapie. Soit un total de 385 places pour les étudiants qui étaient en PACES en 2019-2020, pour la rentrée de septembre 2020.



Pour les étudiants actuellement en PACES, le fonctionnement reste le même : le nombre de places qui leur est attribué est fixé par arrêtés ministériels (277 places, qui se déclinent comme 20 en maïeutique, 150 en médecine, 15 en odontologie, 53 en pharmacie et 39 en kiné).

Cette année, compte tenu de la réforme, la PACES n'est composée que d'étudiants redoublants (les primo-entrants sont en L.AS). La volonté du ministère est de ne pas léser ces étudiants, en leur accordant une chance de réussite au moins à celle qu'ils auraient eu dans un système PACES traditionnel, soit au moins 70%. C'est ce qui explique le nombre de places importantes qui leur est dévolu (277).

Si nous étions repartis sur les places de l'année dernière, cela aurait impliqués qu'il ne resterait plus que 108 places pour les étudiants inscrits en L.AS.

C'est pourquoi le conseil d'UFR de médecine pharmacie a fait un effort conséquent cette année en nombre de places, en proposant une augmentation de 46 places (colonne C-D).

Cette capacité globale a été votée par le conseil d'administration du 12 mars.

Ce qui est porté à votre délibération aujourd'hui est la répartition de ces places entre les 14 L.AS.

Cette répartition a été présentée en réunion des assesseurs le 18 mars.

Elle est basée sur deux règles :

- Pour médecine, pharmacie et kiné, répartition au prorata des CAL de chaque L.AS, conformément à ce qui a été décidé en COPIL L.AS.
- Pour maïeutique et odontologie, exceptionnellement cette année, un regroupement, est proposé, car le nombre de places est inférieur au nombre de L.AS. Ces regroupements ont été faits en concertation avec l'UFR de Médecine Pharmacie.



Evolution détaillée des capacités d'accueil :

Maïeutique, Médecine, Odontologie, Pharmacie (2^{ème} année), Masso-Kinésithér.

	A	B	C	C-A	C-B
	20-21 numéros clausus maximal arrêté du 13 mai 2020	20-21 numéros clausus réel	Capacité Accueil en santé 21-22	CAS 21-22 moins numéros clausus maximal 20-21	CAS 21-22 moins numéros clausus réel 20- 21
Capacité d'accueil en MAIEUTIQUE	23	21	25	2	4
Etudiants PACES	23	21	20	-3	-1
Etudiants LAS					
PASSERELLE			5	5	5
Capacité d'accueil en MEDECINE	212	206	240	28	34
Etudiants PACES	212	206	150	-62	-56
Etudiants LAS					
PASSERELLE			90	90	90
Capacité d'accueil en ODONTOLOGIE	27	17	21	-6	4
Etudiants PACES	27	17	15	-12	-2
Etudiants LAS					
PASSERELLE			6	6	6
Capacité d'accueil en PHARMACIE	72	72	80	8	8
Etudiants PACES	72	72	53	-19	-19
Etudiants LAS					
PASSERELLE			27	27	27
Capacité d'accueil en KINE	69	69	65	-4	-4
Etudiants PACES	69	69	39	-30	-30
Angoulême	15	15	6	-9	-9
Poitiers	54	54	33	-21	-21
Etudiants LAS					
Angoulême			5	5	5
Poitiers			21	21	21
TOTAL GENERAL	403	385	431	28	46

Délibération n° CFVU 20210325 06 – Répartition des capacités d'accueil 21-22 en deuxième année de Maïeutique, Médecine, Odontologie, Pharmacie, et en première année de masso-kinésithérapie, pour les étudiants en licence accès santé

La mesure est adoptée
 Votants : 31
 Suffrage exprimés : 26

POUR : 26
CONTRE :
ABSTENTION : 5

Prochaine CFVU, **le jeudi 8 avril 2021 à 14 heures 45**

La séance se termine à 17H15

La Présidente de la CFVU,

La secrétaire de séance,

Noëlle DUPORT

Christine LOUBET



COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

SEANCE PLENIERE Sous forme distancielle, du 29/04/2021

Total des membres élus : 40

Séance présidée par Mme Noëlle DUPORT, Vice-Présidente en charge des Formations, Présidente de la CFVU.

Présents ou représentés: 29

Présents ou représentés :

NOM	PRENOM	CFVU 29/04/2021	
AUBINEAU	Sébastien		1
BIARDEAU	Théo	Reçoit procuration de LE CORRE Marine et BROSSARD Aurélien	1
BOUCARD	Hélène		1
BOUYER	Jean		1
BROSSARD	Aurélien	Donne procuration à BIARDEAU Théo	1
CAUET	Sébastien		1
DA ROCHA NOGUEIRA	Inès		1
DESESSARD	Laurent		1
DUPORT	Noëlle	Reçoit procuration de MALKA Claire et RANGER Jessica	1
DUTEIL	Antoine		1
ESNARD	Catherine		1
GALEA	Zoé		1
GIL	Sandrine		1
IMBERT-FAUCHER	Nathalie		1
KAMDEM	Pierre		1
LACROIX	Ambre-Amandine		1
LAVAL	Florence		1
LE CORRE	Marine	Donne procuration à BIARDEAU Théo	1
MALKA	Claire	Donne procuration à DUPORT Noëlle	1
MARIVINGT MOUNIER	Cécile		1
MICHEL	Julien		1
MIGEOT	Virginie		1
MOINARD	Pierre		1
NAUD	Christophe		1
PATRIER	Patricia		1
POUSSARD	Anne-Marie		1
RAFFI	Pierre-Emmanuel		1
RANGER	Jessica	Donne procuration à DUPORT Noëlle	1
SARROUILHE	Denis		1
Total général			29



Ordre du jour :

- 1- Pour Avis : principes généraux de cadrage de l'offre de formation 2022-2028 avant délibération du CA du 30 avril**

La séance commence à 13H30.

Noëlle DUPORT énumère les 4 procurations reçues. Elle précise qu'avec 29 élus présents ou représentés, le quorum est atteint. Elle précise que pour cette CFVU en distanciel, les votes se dérouleront via le chat : c'est pour cette raison que les participants doivent être connectés via leur adresse universitaire, afin d'être authentiquement identifiés. Elle invite les élus ayant procuration à bien indiquer, lors de chaque vote dans le chat, le nombre de voix dont ils disposent.

- 1- Pour Avis : principes généraux de cadrage de l'offre de formation 22-28 avant délibération du CA du 30 avril.**

Noëlle DUPORT indique en préambule les éléments suivants :

- L'objectif est de permettre aux équipes pédagogiques de disposer du cadrage de base pour commencer à travailler les dossiers d'accréditation (calendrier ci-dessous)
- Les textes règlementaires de référence ont peu évolué pour les masters. Ils ont toutefois beaucoup été modifiés pour les licences et licences pro : les éléments de cadrage présentés ce jour modifient peu l'ancien cadrage, mais intègrent ces nouveautés règlementaires nationales.
- Seul le rapport HCERES d'auto-évaluation du premier cycle est disponible à ce jour : celui concernant les masters sera disponible en juillet prochain.

Calendrier :

Dépôt des fiches par mention

1^{er} cycle :

Remontée en central : 14 mai

Passage en CFVU : 27 mai

Dépôt Hcéres : 31 mai

2nd cycle :

Remontée en central : 13 septembre

Passage en CFVU : 23 ou 30 septembre

Dépôt Hcéres au 5 octobre

Finalisation des maquettes

1^{er} et 2nd cycles : 2 novembre

Étapes déjà réalisées :

29 et 30 mars : mise à disposition des équipes, via les assesseurs pédagogiques des fiches Hcéres L et LP

Du 30 mars au 12 avril : rencontres avec les composantes

2 avril : réunions des directeurs

28 avril : réunion des assesseurs

Courant semaine prochaine : mise à disposition fiches M



Intervention sur la partie du cadrage concernant les éléments transversaux :

Pierre MOINARD : questionne le lien entre les pratiques pédagogiques diversifiées et entre le renforcement de la capacité d'apprentissage autonome des étudiants. Il souhaite une réflexion sur le sujet. Il souhaite connaître la composition des groupes de travail.

Noëlle DUPORT répond qu'il y a une liste de pratiques pédagogiques diversifiées. Elle précise qu'un groupe de travail va questionner cette liste. L'objectif des pratiques pédagogiques diversifiées est d'apprendre aux étudiants à travailler en autonomie tout en étant acteur de leur formation. Les GT seront composés des assesseurs à la pédagogie, des élus de la CFVU et du CA qui le souhaitent, des représentants des services soutien.

Laurent DESESSARD : l'appellation « pratiques pédagogiques diversifiées » remplace l'appellation Autres Pratiques Pédagogiques ? réponse : oui. Il souligne qu'il est difficile de se prononcer sur le cadrage proposé sans avoir eu connaissance du retour de l'HCERES sur l'autoévaluation.

ND : le rapport de l'HCERES sur l'auto-évaluation des masters n'est pas encore en possession de l'UP : il sera transmis début juillet.

Pierre MOINARD : des éléments d'évaluation des pratiques pédagogiques diversifiées actuelles seraient nécessaires avant de réfléchir sur les grands principes de cadrage. Les éléments mis à disposition à ce jour permettent le débat et l'échange mais il souhaite un report du vote ce dernier lui semblant prématuré.

Patricia PATRIER souhaite également ce report. En tant que membre du comité de pilotage de l'EUR, elle souligne les difficultés de mettre en place un conseil de perfectionnement à l'échelle de la mention alors que les EUR rassemblent des parcours de mentions différentes qui ont peu de cours commun.

Catherine ESNARD souhaite également le report de ce vote : il est difficile de voter pour des grands principes pédagogiques sans connaître les moyens attribués pour les mettre en œuvre. Les groupes de travail sont prévus postérieurement à la présente délibération, et n'ont été présentés aux assesseurs à la pédagogie que la veille.

Noëlle DUPORT : les groupes de travail complètent et affinent le travail présenté ce jour. La CFVU est dans ses attributions réglementaires en examinant les choix pédagogiques. Le volet financier sera évoqué au CA : le pédagogique et le financier sont donc présentés aux élus de façon parallèle et non l'un après l'autre. Elle précise que l'objectif de cette délibération est de transmettre aux équipes pédagogiques les outils pour pouvoir commencer à travailler et il s'agit ainsi de sécuriser le processus d'accréditation.

Intervention sur la partie du cadrage concernant les Licence professionnelles :

Jean BOUYER : questionne la certification en langue anglaise et la réussite au diplôme. Noëlle DUPORT précise que l'arrêté d'avril 2020 prévoit le passage de la certification, mais aucun niveau requis : pour avoir le diplôme il suffit donc de passer la certification, quel que soit le résultat.

En réponse à Patricia PATRIER : le document est modifié comme suit :

« La finalité de la licence professionnelle étant l'insertion professionnelle immédiate, les étudiants diplômés n'ont pas vocation à poursuivre, de droit, leurs études en Master ».



Intervention sur la partie du cadrage concernant les Licences :

Patricia PATRIER : Y aura-t-il une sélection pour les étudiants qui intégreront un parcours professionnalisant de licence ? Noëlle DUPORT : un parcours professionnalisant d'une licence générale ne peut a priori être sélectif. La question va être relayée auprès de la DGESIP pour sécuriser la réponse juridique.

Intervention sur la partie du cadrage concernant les Masters :

Pierre MOINARD : il est prévu une distinction des volumes horaires entre les masters en alternance et les autres, mais quid des masters polyvalents, comme les masters MEEF qui étaient à 810 heures auparavant ? Suite à cette remarque, la spécificité des masters MEEF est prise en compte dans le document.

En réponse à Laurent DESESSARD qui demande si le stage obligatoire de deux mois peut être réparti entre le M1 et le M2 (par exemple 1 mois en M1 et 1 mois en M2) : le stage obligatoire sera bien en M1 ou en M2.

Noëlle DUPORT indique qu'un stage de deux mois est un signal fort à donner aux étudiants et maintient le projet proposé.

Inès DA ROCHA trouve que la durée des stages de deux mois est pertinente à la fois pour les étudiants, eu égard aux missions données, et pour les administrations qui ne sont pas tenues de rémunérer les stagiaires. Elle demande si une fourchette de stages entre 4 semaines et 8 semaines serait intéressante? Noëlle DUPORT indique qu'une telle fourchette n'est pas possible car deux mois est un minimum.

Patricia PATRIER : les mutualisations, et le tronc commun ne sont pas applicables au niveau de la mention pour les EUR. Noëlle DUPORT : pour les EUR, le périmètre peut être à une échelle différente. Le document est complété en ce sens.

Hélène BOUCARD : dans l'ancienne offre de formation, le pourcentage de mutualisation avait été mis en place à la granularité du M1 et non à celle de la mention. Des mentions peuvent avoir des enseignements mutualisés, sans pour autant être en tronc commun.

Pierre MOINARD : que se passe-t-il lorsqu'un master ne remplit pas les conditions d'insertion professionnelle mentionnées dans le cadrage ? Noëlle DUPORT répond que le constat se fait sur une moyenne de trois ans, avant décision sur les suites à donner par la commission formation recherche.

Pierre MOINARD souhaite exposer ses arguments justifiant son vote « contre » : ce cadrage pédagogique nécessaire laisse planer un doute sur la qualité des formations données aux étudiants.



Délibération n° CFVU 20210429 01 :

Votants : 29

Suffrage exprimés : 25

Avis favorable de la CFVU avant transmission pour délibération au CA du 30/4/2021

POUR : 18

CONTRE : 7

ABSTENTION : 4

Questions diverses :

Echanges sur le courrier du Conseil de l'UFR Sciences Humaines et Arts transmis aux élus de la CFVU :

Catherine ESNARD, assesseur de l'UFR Sciences humaines et sociales, et élue de la CFVU intervient au sujet des difficultés récurrentes sur l'enveloppe cible attribuée à SHA pour assurer la mise en œuvre de l'offre de formation. Elle souligne l'absence de dialogue constructif actuellement, même si un dialogue a eu effectivement lieu il y a 3 ans. Elle se tient à disposition des élus pour expliquer plus en détail la situation. Elle précise que revenir à l'enveloppe cible revient à réduire les heures d'enseignement de 6000 heures : ceci va au-delà des ajustements financiers, et revient à faire disparaître des pans entiers de formations. L'impact touche également l'adossement à la recherche et les laboratoires. Un travail sur la soutenabilité a été entrepris dans l'UFR depuis plusieurs années. Elle précise que l'UFR SHA, consciente des enjeux financiers de l'établissement, souhaite travailler dans la solidarité et pour le bien commun.

Sébastien CAUET : assesseur de l'IUT Poitiers / Niort / Châtelleraut et élu de la CFVU. Il intervient sur la situation similaire qui concerne l'IUT : il cite notamment les contraintes de capacités d'accueil fixées par le rectorat dans le cadre de la réforme des BUT et sur les moyens de la mise en œuvre de la réforme des BUT. Il s'interroge sur la façon dont sont calculées les enveloppes cibles attribuées aux composantes lors des dialogues de gestion ;

Noëlle Duport indique que les échanges sur le cadrage financier seront développés demain 30 avril lors du CA, conformément aux attributions réglementaires de cette instance.

Elle remercie les présents de s'être libérés pour la présente CFVU dans des délais très contraints.

Prochaine CFVU, **le jeudi 27 mai 2021 à 14 heures 45**

La séance se termine à 14H45

La Présidente de la CFVU,

Noëlle DUPORT

La secrétaire de séance,

Christine LOUBET